

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **15 avril 2019**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Rachel Goupil

Absences:

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 9 avril 2019 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence, le maire déclare cette séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

86-04-2019

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE**
la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du lundi 15 avril 2019 tel que lu et présenté.

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Résolution, octroi du contrat de réfection d'une partie du 2e rang

**4.2 - Résolution nomination des personnes désignées pour l'application
du règlement 483-2019 sur la prévention des incendies**

4.3 - Fête nationale 2019

5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

87-04-2019

4.1 - Résolution, octroi du contrat de réfection d'une partie du 2e rang

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des soumissions pour la réfection d'une partie du 2e rang, projet : 171-133399-00;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été déposées dans le délai prescrit;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à l'ouverture des soumissions en présence du maire M. Adélarde Couture, de notre consultant WSP, M. Jean-François Poirier, de la Directrice générale, Mme Nicole Mathieu et des soumissionnaires suivants: Giroux & Lessard, Gilles Audet excavation, R.J. Dutil & Frères, A.D. Roy, Les Entreprises JR Morin Inc., Excavation Bolduc, Les Constructions Binet et Construction Abénakis Inc., le 2 avril 2019, à 14h01 au bureau municipal, situé au 727, rue Principale à Saint-Camille :

Les résultats sont les suivants :

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Montant avec taxes</i>
Construction Abénakis Inc.	680,914.55\$
R.J. Dutil et Frères Inc.	697,809.79\$
9060-1525 Québec Inc./A.D. Roy	725,731.40\$
Giroux & Lessard Ltée	757,120.70\$
Les Entreprises JR Morin Inc.	758,593.55\$
Gilles Audet Excavation	766,154.19\$
Excavation Bolduc Inc.	779,556.85\$
Les Constructions Binet Inc.	801,005.82\$

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions, celles-ci sont conformes aux spécifications demandées, et que le plus bas soumissionnaire est la compagnie Construction Abénakis Inc.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal octroie le contrat de réfection d'une partie du 2e rang à la compagnie: "Construction Abénakis Inc." parce qu'il est le plus bas soumissionnaire, et que sa soumission est conforme;

Montant de la soumission : 592,228.34 + TPS: 29,611.42\$ + TVQ: 59,074,78\$: **Total de 680,914.55\$ (taxes incluses)**

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille la convention avec Construction Abénakis Inc.

ADOPTÉE,

88-04-2019

4.2 - Résolution nomination des personnes désignées pour l'application du règlement 483-2019 sur la prévention des incendies

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil municipal mandate M. Stéphane Royer préventionniste de la MRC des Etchemins, M. Pierre Morneau, Directeur de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) ainsi que les chefs de caserne soit M.

Gaétan Chabot de Saint-Cyprien, M. David Blanchet de Saint-Camille, M. Marc-André Lapointe, Saint-Magloire, M. Étienne Prévost, de Sainte-Sabine et M. Gino Fortier de Sainte-Justine pour appliquer le règlement 483-2019 sur la prévention des incendies.

ADOPTÉE,

4.3 - Fête nationale 2019

Point de discussion sur la Fête Nationale du Québec, demande financement pour 2019.

5 - VARIA

Aucun sujet à discuter.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 20h05.

Adélarde Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale